

Factsheet Russie

Avril 2025

1 Faits et chiffres



Carte : [UN Cartographic Section](#), 2004

Population : environ 144 millions de personnes ([estimation 2025](#))

Ethnies : Russes 77,7 %, Tatares 3,7 %, Ukrainien-ne-s 1,4 %, Bachkires 1,1 %, Tchouvaches 1 %, Tchétchènes 1 %, autres 10,2 %, non spécifiée 3,9 % ([estimation 2010](#)). Dans le recensement de 2010, près de 200 groupes nationaux et/ou ethniques étaient représentés.

Religions : Église orthodoxe russe 15 à 20 %, Islam 10 à 15 %, autres chrétien-ne-s 2 % ([estimation 2006](#))

Régime semi-présidentiel : chef d'État - président Vladimir Vladimirovitch Poutine (depuis le 08.05.2012), également président de 2000 à 2008. Élection directe du président à la majorité absolue pour un mandat de six ans (dernière élection en 2024). Chef du gouvernement - Premier ministre Mikhaïl Vladimirovitch Michouline (depuis le 16.01.2020, nommé par le président).

2 Profils à risque

- **Les personnes critiques à l'égard du gouvernement**, [opposantes et opposants](#), personnes participant à des [manifestations](#) d'opposition, personnes exprimant des critiques sur [Internet à l'égard du gouvernement](#), [activistes écologiques](#) critiques.
- **Les personnes qui s'opposent ou critiquent « l'opération spéciale en Ukraine »**, dont des [enfants et leurs familles](#), risquent de subir des violences, [d'être arrêtées](#) et [poursuivies en justice](#). Les personnes diffusant de « **fausses informations** » sur les opérations des forces armées russes ou les « **discréditant** » risquent [d'être poursuivies en justice](#).
- **Les personnes qui défendent les droits humains** risquent d'être arrêtées, [incarcérées](#) et poursuivies en justice sans procès équitable.
- Le personnel des ONG et les personnes considérées comme « **agent·e·s de l'étranger** », « **extrémistes** » ou « **travaillant pour des organisations indésirables** ».
- **Journalistes** indépendant·e·s et [critiques à l'égard du gouvernement](#).
- **Les avocat·e·s** perçu·e·s comme dissident·e·s, [poursuivi·e·s en justice](#).
- **Les témoins de Jéhovah**. L'organisation est interdite par la loi. Ses membres peuvent être [arrêtés arbitrairement](#), [maltraité·e·s et torturé·e·s](#) en détention et faire l'objet de [poursuites pénales](#).
- **Les femmes**. Crimes « [d'honneur](#) » commis en Tchétchénie, au Daghestan et dans d'autres régions du Caucase du Nord. [Protection insuffisante](#) contre la violence domestique.
- **Les personnes LGBTIQ**. Enlèvements, torture et [exécution extrajudiciaires](#) en [Tchéchénie](#). Violence et [poursuites pénales](#) (« [Loi sur la propagande](#) ») par l'État. [Violences](#) commises par des tiers et protection insuffisante de la part de la police.
- **Les déserteurs et les soldats qui refusent d'exécuter un ordre donné par un supérieur** encourrent [une peine de prison](#). Selon des [rapports](#), les personnes stationnées en Ukraine qui refusent d'obéir aux ordres et les déserteurs sont incarcérés, maltraités et seraient même exécutés.

3 Derniers développements

Les crimes de guerre commis par les forces russes en Ukraine persistent, avec de nouvelles victimes civiles. Un rapport publié en octobre 2024 par l'ONU souligne que de nombreux [crimes de guerre](#) commis par les forces russes [continuent d'être documentés](#) depuis le début de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022. En juin 2024, la Cour pénale internationale de La Haye a délivré des [mandats d'arrêt](#) contre l'ancien ministre russe de la Défense, Sergei Shoigu, et le chef de l'armée russe, Valeriy Gerasimov, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les procureurs ukrainiens rapportent une augmentation des exécutions de prisonniers de guerre ukrainiens. Depuis le début du conflit, [au moins 147 personnes prisonnières de guerre ukrainiens auraient été exécutées](#) par les forces russes, dont 127 en 2024. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2024, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a recensé [574 personnes civiles tuées et 3 082 blessées](#) (1 931 hommes, 1 514 femmes, 119 garçons et 92 filles). Parmi ces victimes figurent 36 membres du personnel soignant, dix travailleur·euse·s humanitaires et 33 membres des services d'urgence.

Torture et mauvais traitements. Dans un rapport publié le 11 octobre 2024, [l'ONU alerte sur la grave détérioration de la situation des droits humains](#) en Russie. Le document dénonce une répression accrue de la société civile ainsi qu'un recours généralisé et systématique à la torture et aux mauvais traitements contre les personnes détenues, incluant le viol et la violence sexuelle, l'isolement prolongé, les [traitements psychiatriques forcés](#) et le refus de soins médicaux. Mariana Katzarova, rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie, a déclaré que « la [torture est utilisée comme un outil sanctionné par l'État pour une oppression systématique](#), pour maintenir le contrôle et pour étouffer la dissidence ». Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'ONU a recensé des [centaines de cas de violences sexuelles](#) perpétrées par les troupes russes. Les deux tiers des victimes sont des hommes et des garçons, torturés dans des prisons russes.

Sanctions contre les enfants d'opposant·e·s à la guerre en Ukraine. Les autorités russes répriment les enfants de familles opposées à la guerre en Ukraine, leur déniaient le droit à la liberté d'expression et exerçant une pression croissante sur leurs parents. Ces enfants sont soumi·e·s à un [endoctrinement systématique](#) à travers la propagande de guerre. Les menaces des autorités incluent la [séparation familiale, le retrait des droits parentaux et le placement des enfants dans des institutions étatiques](#). Le 2 octobre 2024, [13 jeunes militant·e·s anti-guerre, âgé·e·s de 17 à 20 ans](#), ont été condamné·e·s à des peines allant jusqu'à 23 ans de prison. Ces personnes ont été accusées de sabotage présumé à Moscou et Krasnoïarsk.

Répression à l'encontre d'avocat·e·s et journalistes. La situation des droits humains en Russie est une [crise qui continue de s'aggraver](#), selon *Human Rights Watch* (HRW), qui dénonce une répression systématique visant à écraser toute opposition et à décimer la société civile. En janvier 2025, Vadim Kobzev, Igor Sergunin et Alexei Liptser, [trois avocats ayant défendu l'opposant Alexei Navalny](#), ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à cinq ans et demi pour participation présumée à une « organisation extrémiste ». Le même mois, Olga Mikhailova, [avocate d'Aleksei Navalny](#) exilée à l'étranger, a été inculpée par contumace pour participation à une communauté extrémiste. En novembre 2024, un [éminent avocat arrêté en juillet 2022 a été condamné à sept ans de prison](#) pour avoir critiqué la guerre en Ukraine sur les réseaux sociaux. Les journalistes subissent une répression similaire. Le 3 octobre 2024, Antonina Favorskaya, Sergei Karelin, Konstantin Gabov et Artyom Kriger, [journalistes russes ayant eu des liens avec Alexei Navalny](#), ont été accusé·e·s de participation à des activités qualifiées d'extrémistes. Ils risquent jusqu'à six ans de prison.

Arrestation et détention arbitraire sous prétexte de la loi sur les « agents étrangers ». En juin 2024, Laurent Vinatier, collaborateur du Centre pour le dialogue humanitaire, une ONG basée à Genève, a été [arrêté en Russie pour ne pas s'être enregistré en tant qu' « agent étranger »](#). Le 14 octobre 2024, un procureur général russe a requis une [peine de trois ans et trois mois de prison](#) à son encontre. Adoptée en 2012, la [loi sur les agents étrangers](#) est régulièrement utilisée par les autorités russes comme un outil de répression contre la société civile et l'opposition. Elle a servi à fermer de nombreuses organisations indépendantes et à emprisonner des dissident·e·s, contribuant ainsi à museler toute voix critique.

Durcissement de la répression contre la communauté LGBTQI+. Le 29 décembre 2024, la [mort en détention provisoire](#) d'Andrei Kotov, accusé d'avoir organisé des voyages pour des personnes LGBTQI+ via l'agence *Men Travel*, a été annoncée à Moscou. Un mois plus tôt, le 30 novembre 2024, la police russe a mené des descentes dans plusieurs bars et boîtes de nuit de la capitale, dans le cadre d'une campagne répressive visant ce que le gouvernement

qualifie de « [propagande LGBTQ+](#) ». Une douzaine de personnes auraient été [rendues coupables de « petit hooliganisme »](#). La Russie a été classée comme le [pays le plus dangereux pour les personnes LGBTQI+ en Europe en 2024](#) par l'ONG *International Lesbian and Gay Association* (ILGA-Europe). Cette intensification de la répression a été aggravée par l'entrée en vigueur, en janvier 2024, d'une décision de la Cour suprême russe qualifiant le « [Mouvement international LGBT](#) » d'[organisation extrémiste](#).

La maternité comme outil de suppression des droits des femmes. Le 12 novembre 2024, la chambre basse du Parlement russe a approuvé un [projet de loi interdisant la « propagande en faveur d'un mode de vie sans enfant »](#). Ce texte prévoit des sanctions financières sévères allant jusqu'à 400 000 roubles (environ 3 665 francs suisses) pour les particuliers et 5 millions de roubles (près de 45 822 francs suisses) pour les entreprises. HRW dénonce ce projet de loi comme une [atteinte grave aux libertés en matière de procréation](#). Selon l'ONG, cette législation menace non seulement les droits des femmes, mais risque également de museler leur liberté d'expression, avec la possibilité de générer « des millions de dénonciations sans fondement ». Par ailleurs, les femmes subissent une pression sociale croissante les incitant à [renoncer à leurs études et à leur carrière](#) pour privilégier la maternité, alors que la guerre en Ukraine affaiblit considérablement la main-d'œuvre masculine.

4 Pratique des autorités suisses

Chiffres du SEM pour 2024 Taux de reconnaissance en [2024](#) : Taux d'octroi de l'asile, 11,4%, taux de protection, 15,3 % (décision positive + AP). Le taux de reconnaissance ajusté (sans les NEM sans AP) 21,3 % ; taux de protection ajusté 28,7 %.